



Extrait du Procès Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille treize et le mardi 26 novembre 2013

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-l'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune.

Etaient présents (22) : Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Madame Maud URSULE (départ 21 heures), Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, , Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL, ,

Etaient absents (8) : Monsieur Renélien CABRIOLLE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE,

Etaient excusés(2) : Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Etaient représentés(1) : Henriette ALEXIS VAINQUEUR

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passée à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N° 08-11-2013

Désignation des Délégués de la Ville auprès du Conseil d'Administration du Lycée Gerty ARCHIMEDE et du Lycée Faustin FLERET

Monsieur le Maire expose que l'article R 421 du Code de l'éducation, modifié par le décret n° 2013-895 du 4 Octobre 2013, dispose que « le Conseil d'Administration des Collèges et Lycées



comprend : outre les membres mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 8°, 9° et 10° du dit article, trois représentants de la Commune siègent de l'établissement.

Il invite les Conseillers Municipaux, conformément à ces dispositions, à désigner leurs représentants qui siègent au sein du Conseil d'Administration du Lycée Gerty ARCHIMEDE et du Lycée Faustin FLERET.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Désigne ainsi que suit ses représentants au sein des Conseils d'Administrations des Lycées de la Commune :

- **Lycée Gerty ARCHIMEDE**
 - . Madame Victoire JASMIN
 - . Monsieur Valentin ODE
 - . Madame Marianne LOYSON

- **Lycée Faustin FLERET**
 - . Madame Victoire JASMIN
 - . Madame Henriette VAINQUEUR-ALEXIS
 - . Monsieur Marcel EDMOND

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 26 novembre 2013

Le Maire,

